

**SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2011
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**Province de Québec,
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets,
Comté Roberval**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle des commissaires, sise au 1285, avenue du Rocher, à Normandin, ce 13^e jour de décembre 2011, à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

M^{mes} Chantale Arnold, Jenny Boutin, Dorys Boily, Jeanine Caouette, Julie-Anne Decorby, Carmelle Guérin, Martine Langlais, Lina Lapointe, Marie-Eve Paré, Louise Perron, Blanche-Yvonne Potvin, Nancy St-Gelais et MM. Jean-François Bélanger, Claude Larouche, Alain Leclerc, Jean-Marc Mailloux, Bernard Potvin, Rémi Rousseau et Jean-Patrice Tremblay, tous commissaires, M^{me} Brigitte Gagné, commissaire-parent, formant quorum sous la présidence de M. Rémi Rousseau assisté de M. Serge Bergeron, directeur général et de M^e Annie Tremblay, secrétaire générale.

Absents : M^{mes} Carole Dufour, Nathalie Tremblay et M. Steeve Bussière.

1. **Mot de bienvenue**

M. Rémi Rousseau souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. **Ouverture de la séance**

Il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit ouverte à 19 h 30.

ADOPTÉ

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants et en laissant le varia ouvert :

- Promesse d'engagement – Psychologue;
- Analyse du renouvellement de l'adhésion à la Mutuelle de prévention Aon;

ADOPTÉ

CC-5957-12-11

CC-5958-12-11

CC-5959-12-11

4. **Approbation du procès-verbal du 22 novembre 2011**

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :
QUE le procès-verbal du 22 novembre 2011 soit adopté tel que présenté.

A D O P T É

5. **Affaires découlant du procès-verbal**

Il n'y a rien à signaler.

6. **Correspondance**

Il n'y a rien à signaler.

7. **Période de questions accordée au public**

Il n'y a aucune question.

8. **Ressources éducatives jeunes**

8.1 **Fin du protocole d'entente entre la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets et Le Jardin des Bleuets**

ATTENDU l'existence d'un protocole d'entente entre la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets et Le Jardin des Bleuets relatif à l'application du programme Passe-Partout sur le territoire des municipalités de Saint-Prime, Lac-Bouchette et Saint-François-de-Sales, signé en date du 5 novembre 2008 ;

ATTENDU que Le Jardin des Bleuets entend mettre fin à ses activités à titre d'organisme qui a la responsabilité du programme Passe-Partout au cours de l'année scolaire 2011-2012 ;

ATTENDU les discussions intervenues avec la représentante de l'organisme Le Jardin des Bleuets ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement:

QUE la clientèle Passe-Partout soit prise en charge par les Services éducatifs de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets de la façon suivante :

À compter du 22 décembre 2011 pour le programme Passe-Partout de Saint-Prime ;

À compter du 30 juin 2012 pour le programme Passe-Partout de Lac-Bouchette et de Saint-François-de-Sales.

CC-5960-12-11

QUE ledit protocole d'entente soit annulé et que Le Jardin des Bleuets soit relevé de ses responsabilités en ce qui concerne le programme Passe-Partout, et ce, à compter du 30 juin 2012.

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets reçoive et conserve les allocations, subventions ou tout financement en lien avec ces nouvelles clientèles Passe-Partout.

QUE les modalités de paiement soient ajustées en fonction du nombre de jours réellement assumés par Le Jardin des Bleuets.

A D O P T É

9. **Ressources éducatives adultes et de la F.P**

Aucun sujet n'a été discuté.

10. **Ressources humaines**

10.1 **Promesse d'engagement – Psychologue**

ATTENDU l'ouverture de poste de psychologue, poste régulier, temps plein, 35 heures par semaine, pour les Services éducatifs;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection composé de madame Julie-Anne Decorby et monsieur Jean-Marc Mailloux, commissaires, madame Doris Girard, directrice des Services éducatifs et madame Johanne Bouchard, coordonnatrice du Service des ressources humaines;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Julie-Anne Decorby et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à une promesse d'engagement de la personne ci-après désignée :

Madame Julie Garneau, psychologue, poste régulier temps plein, 35 heures par semaine, pour les Services éducatifs, dont l'entrée en fonction se fera à l'automne 2012.

A D O P T É

10.2 **Promesse d'engagement – Psychologue**

ATTENDU l'ouverture de poste de psychologue, poste régulier, temps plein, 35 heures par semaine, pour les Services éducatifs;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection composé de madame Julie-Anne Decorby et monsieur Jean-Marc Mailloux, commissaires, madame Doris Girard, directrice des Services éducatifs et madame Johanne Bouchard, coordonnatrice du Service des ressources humaines;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Eve Paré et RÉSOLU unanimement :

CC-5961-12-11

CC-5962-12-11

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à une promesse d'engagement, sous réserve de la qualification, de la personne ci-après désignée :

Madame Virginie Lavoie, psychologue, poste régulier temps plein, 35 heures par semaine, pour les Services éducatifs, dont l'entrée en fonction se fera à l'automne 2012.

A D O P T É

11. Ressources financières

11.1 Tarifification des frais de kilométrage au 1^{er} janvier 2012

ATTENDU les variations du prix de l'essence au Saguenay-Lac-Saint-Jean au cours des derniers mois ;

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets désire compenser cette variation de la tarification actuelle ;

ATTENDU que l'article 2 de la directive « Frais de déplacement, de séjour et de représentation, indemnités et allocations » stipule que les taux de déplacements seront révisés, s'il y a lieu, par le conseil des commissaires, de façon trimestrielle, au cours de l'année selon une planification préparée par le Service des ressources financières ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement :

QUE la directive « Frais de déplacement, de séjour et de représentation, indemnités et allocations » soit révisée à compter du 1^{er} janvier 2012 selon la tarification suivante :

Tarifification : de 0,45 \$ du kilomètre
de 0,54 \$ du kilomètre (routes non asphaltées)

A D O P T É

11.2 Budget ajusté 2011-2012

M. Mario Lavoie, directeur du Service des ressources financières et matérielles, fait une brève présentation du budget ajusté de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets pour l'année 2011-2012, en date du 13 décembre 2011.

12. Ressources matérielles

12.1 Cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneige : Centre de formation et de transfert technologique sur les pratiques forestières

ATTENDU la demande du Club de motoneige de Dolbeau-Mistassini pour la signature d'une cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneige sur le terrain du Centre de formation et de transfert technologique sur les pratiques forestières, lot 4119616 du Canton Parent ;

ATTENDU que ce sentier est utilisé depuis plusieurs années et que son utilisation n'a aucun effet négatif sur les activités du centre ;

En conséquence,

CC-5964-12-11

il est PROPOSÉ par M. Bernard Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte la cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneige sur le terrain du Centre de formation et de transfert technologique sur les pratiques forestières, lot 4119616 du Canton Parent avec le Club de motoneige de Dolbeau-Mistassini ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ladite cession, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

13. **Ressources informatiques et transport scolaire**

Aucun sujet n'a été discuté.

14. **Direction générale et secrétariat général**

14.1 **Rapport annuel 2010-2011**

ATTENDU les articles 175.1 et 220 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3) relatifs au rapport annuel ;

ATTENDU un avis public publié dans un journal couvrant tout le territoire de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, tel que stipulé par l'article 220, 1er alinéa, de la Loi sur l'instruction publique ;

En conséquence,

CC-5965-12-11

il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement :

QUE le Rapport annuel 2010-2011 soit accepté tel que déposé.

A D O P T É

14.2 **Programmes particuliers dans les écoles secondaires : Frais de transport exigés aux parents**

CONSIDÉRANT que dans les écoles secondaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets des programmes d'enrichissement sont offerts aux élèves dont l'école est située sur le territoire d'une des deux MRC couvrant notre territoire (incluant l'école La Source située à Saint-Ludger-de-Milot, municipalité située dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est);

CONSIDÉRANT que, parmi ces programmes, deux sont reconnus par le MELS « Musique » et « PEI » et sont offerts à l'ensemble de la clientèle de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets et que d'autres types de programmes ou options spécifiques « Nature et environnement, Sport et Arts de la scène, Hockey et

Cheerleading » sont offerts exclusivement aux élèves demeurant dans le secteur de la MRC où l'école est située;

CONSIDÉRANT les distances à parcourir pour les élèves inscrits aux programmes en provenance des différents secteurs;

CONSIDÉRANT les frais additionnels occasionnés par l'organisation du transport et le manque à gagner dans l'enveloppe du transport scolaire pour poursuivre l'offre de service à la clientèle intersecteurs;

CONSIDÉRANT les discussions tenues au comité consultatif de transport du 3 juin et du 1^{er} novembre 2011;

CONSIDÉRANT les compressions budgétaires imposées par le MELS;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Jean-Patrice Tremblay :

QUE des frais de transport soient chargés aux élèves (de la 1^{re} à la 5^e année du secondaire) qui fréquentent une école offrant un de ces programmes et qui nécessite un transport scolaire intersecteurs, soit un montant de 200 \$ par famille, et ce, à compter de l'inscription 2012-2013.

Le vote est demandé par M^{me} Marie-Eve Paré :

Pour : 15

Contre : 3

Abstention : 3

A D O P T É À LA MAJORITÉ

14.3 **Acceptation de la Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles de la commission scolaire**

ATTENDU la résolution CC-5391-10-11 du 25 octobre 2011 qui acceptait le projet de modification de la Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles de la commission scolaire ;

ATTENDU les consultations auprès des conseils d'établissement des écoles :

Les réponses suivantes ont été reçues :

ÉCOLES ET CENTRES	
Benoît-Duhamel	Accepte
Bon-Pasteur	Approuve
Carrefour étudiant	Adopte, en énonçant le commentaire suivant : « Le conseil d'établissement croit que la commission scolaire devrait assumer le transport si la clause 8.0-1 s'applique et accommodera l'organisation scolaire. »
Cité étudiante	Accepte
Jean XXIII/Saint-Lucien	Accepte
Jolivent/L'Arbrisseau	Accepte
La Source/Les Prés Verts	Approuve

Maria-Goretti	Adopte la nouvelle politique du transfert de la clientèle et de fermeture d'école à la condition que le critère qui tenait de la présence des frères et des sœurs à l'école d'origine soit ajouté.
Mgr Bluteau	Approuve
Notre-Dame	Accepte
Notre-Dame-de-Lourdes	Refuse parce que si un enfant était transféré, les autres enfants de la famille devraient aussi être transférés et le coût de transport n'aurait pas à être assumé par les parents.
Notre-Dame-des-Anges	Accepte
Polyvalente de Normandin	Accepte
Polyvalente des Quatre-Vents	« Que le statu quo soit maintenu et que la C.S. du Pays-des-Bleuets conserve l'actuelle Politique relative à l'admission, l'inscription et la répartition des élèves jeunes dans les écoles de la commission scolaire »
Sainte-Hedwidge	Accepte
Sainte-Lucie	Adopte
Sainte-Marie	Accepte en modifiant au 8.0 CRITÈRES DE TRANSFERT point 2: L'élève dont les parents acceptent le transfert volontaire de celui-ci vers une autre école, et ce, à coût équivalent s'ils sont pris dans un même secteur.

ATTENDU la consultation auprès du comité de parents : La résolution CP-569-11-11 est la suivante :

« Il est PROPOSÉ par M^{me} Nadine Guillemette et RÉSOLU à l'unanimité :

QUE la Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles de la commission scolaire soit rejetée telle que présentée et que soit maintenue l'ancienne politique. »

ATTENDU la modification apportée à un critère de transfert pour tenir compte de la volonté des parents ;

ATTENDU que l'ancienne politique, adoptée en 2008, a permis aux établissements d'appliquer les critères de transfert pendant une période de trois ans et qu'ils ont constaté la difficulté d'application de certains de ces critères ainsi que le chevauchement de certains d'entre eux et finalement l'incohérence dans certains cas de critères non applicables dans les faits ;

ATTENDU que la réduction du nombre de critères permet une meilleure cohérence et nous assure que les quatre critères ne se chevauchent pas ;

ATTENDU que les critères de transfert ont été simplifiés et qu'ils englobent déjà ceux qui ont été retirés ;

ATTENDU que les critères de transfert tels que rédigés permettent une gestion plus efficace et sans ambiguïté desdits critères ;

ATTENDU que le critère N^o 2 du transfert volontaire fait référence aux situations où les parents acceptent d'assumer le transport de leurs enfants vers l'école d'accueil pour des raisons pratiques ou de circonstances ;

ATTENDU que les critères de transfert n'empêchent pas que les coûts de transport soient défrayés par la commission scolaire dans les cas de non-volontariat des parents ;

En conséquence,

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte la Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles de la commission scolaire, avec la modification suivante :

« Au point 8.0 CRITÈRES DE TRANSFERT

Lorsque la capacité d'accueil d'une école est atteinte, les critères de transfert s'appliquent dans l'ordre suivant :

...

4- L'élève ou les élèves le plus près de l'école d'adoption selon le logiciel de transport scolaire de la commission (ajout de la phrase suivante), en priorisant les élèves qui n'ont pas de frère ou sœur dans l'école d'origine. »

...

QU'une copie de la politique modifiée soit expédiée aux conseils d'établissement et au comité de parents.

A D O P T É

14.4 **Consultation publique – École Notre-Dame-de-Lourdes - Article 212 de la Loi sur l'instruction publique**

ATTENDU la résolution CC-5904-09-11 du 27 septembre 2011 qui acceptait le projet de modification suivant :

École Notre-Dame-de-Lourdes :

Modification du cycle d'enseignement primaire : Le 1^{er} cycle du primaire sera dispensé en 2012-2013.

Le calendrier suivant a été accepté :

27 septembre 2011	Acceptation des projets de modification au conseil des commissaires
18 octobre 2011	Assemblée de consultation publique – Notre-Dame-de-Lourdes, à 18 h
18 octobre 2011	Assemblée de consultation publique – Jean XXIII/Saint-Lucien, à 19 h
24 octobre 2011	Assemblée de consultation publique – Sainte-Hedwidge, à 18 h 30
23 novembre 2011	Audition – Assemblée publique – Notre-Dame-de-Lourdes, à 18 h
23 novembre 2011	Audition – Assemblée publique – Jean XXIII/Saint-Lucien, à 19 h
24 novembre 2011	Audition – Assemblée publique – Sainte-Hedwidge, à 18 h 30
5 décembre 2011	Retour des avis écrits (Articles 211 et 212)
13 décembre 2011	Acceptation des modifications par le conseil des commissaires (Plan triennal et Actes d'établissement)

ATTENDU les avis publics publiés dans un journal du territoire concerné, tel que stipulé par l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique et le processus de consultation du projet « Modification de certains services éducatifs dispensés par

l'école Notre-Dame-de-Lourdes (Le 1^{er} cycle du primaire sera dispensé en 2012-2013) ;

ATTENDU l'audition en assemblée de consultation publique tenue à l'école Notre-Dame-de-Lourdes, le 23 novembre 2011, à 18 h, et à laquelle aucune personne n'a manifesté le désir d'être entendue.

ATTENDU la résolution du comité de parents, suite à leur rencontre du 21 novembre 2011 :

« Résolution CP-563-11-11 : Projet – Modification de l'acte d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Lourdes – Assemblée de consultation publique, article 212

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon McNicoll et RÉSOLU à l'unanimité :

QUE le projet – Modification de l'acte d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Lourdes soit accepté tel que présenté. »

ATTENDU l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique ;

ATTENDU la Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école de la commission scolaire ;

CC-5968-12-11

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte l'acte d'établissement pour l'école Notre-Dame-de-Lourdes – Modification du cycle d'enseignement primaire : Le 1^{er} cycle du primaire sera dispensé en 2012-2013.

A D O P T É

14.5 **Consultation publique – École Jean XXIII/Saint-Lucien - Article 212 de la Loi sur l'instruction publique**

ATTENDU la résolution CC-5904-09-11 du 27 septembre 2011 qui acceptait le projet de modification suivant :

École Jean XXIII/Saint-Lucien :

Modification du cycle d'enseignement préscolaire : Le préscolaire 5 ans ne sera pas dispensé à l'école Saint-Lucien en 2012-2013.

Le calendrier suivant a été accepté :

27 septembre 2011	Acceptation des projets de modification au conseil des commissaires
18 octobre 2011	Assemblée de consultation publique – Notre-Dame-de-Lourdes, à 18 h
18 octobre 2011	Assemblée de consultation publique – Jean XXIII/Saint-Lucien, à 19 h

24 octobre 2011	Assemblée de consultation publique – Sainte-Hedwidge, à 18 h 30
23 novembre 2011	Audition – Assemblée publique – Notre-Dame-de-Lourdes, à 18 h
23 novembre 2011	Audition – Assemblée publique – Jean XXIII/ <u>Saint-Lucien</u> , à 19 h
24 novembre 2011	Audition – Assemblée publique – Sainte-Hedwidge, à 18 h 30
5 décembre 2011	Retour des avis écrits (Articles 211 et 212)
13 décembre 2011	Acceptation des modifications par le conseil des commissaires (Plan triennal et Actes d'établissement)

ATTENDU les avis publics publiés dans un journal du territoire concerné, tel que stipulé par l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique et le processus de consultation du projet « Modification de certains services éducatifs dispensés par l'école Jean XXIII/Saint-Lucien (Le préscolaire 5 ans ne sera pas dispensé à l'école Saint-Lucien en 2012-2013) ;

ATTENDU l'audition en assemblée de consultation publique tenue à l'école Saint-Lucien, le 23 novembre 2011, à 19 h, et à laquelle aucune personne n'a manifesté le désir d'être entendue ;

ATTENDU la résolution du comité de parents, suite à leur rencontre du 21 novembre 2011 :

« Résolution CP-564-11-11 : Projet – Modification de l'acte d'établissement de l'école Jean XXIII/Saint-Lucien – Assemblée de consultation publique, article 212

Il est PROPOSÉ par M^{me} Isabelle Fortin et RÉSOLU à l'unanimité :

QUE le projet – Modification de l'acte d'établissement de l'école Jean XXIII/Saint-Lucien soit accepté tel que présenté. »

ATTENDU l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique ;

ATTENDU la Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école de la commission scolaire ;

En conséquence,

CC-5969-12-11

il est PROPOSÉ par M^{me} Lina Lapointe et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte l'acte d'établissement pour l'école Jean XXIII/Saint-Lucien – Modification du cycle d'enseignement préscolaire : Le préscolaire 5 ans ne sera pas dispensé à l'école Saint-Lucien en 2012-2013.

A D O P T É

14.6 **Consultation publique – École Sainte-Hedwidge - Article 212 de la Loi sur l'instruction publique**

ATTENDU la résolution CC-5904-09-11 du 27 septembre 2011 qui acceptait le projet de modification suivant :

École Sainte-Hedwidge :

Modification du cycle d'enseignement préscolaire : Le préscolaire 5 ans sera dispensé en 2012-2013.

Le calendrier suivant a été accepté :

27 septembre 2011	Acceptation des projets de modification au conseil des commissaires
18 octobre 2011	Assemblée de consultation publique – Notre-Dame-de-Lourdes, à 18 h
18 octobre 2011	Assemblée de consultation publique – Jean XXIII/Saint-Lucien, à 19 h
24 octobre 2011	Assemblée de consultation publique – Sainte-Hedwidge, à 18 h 30
23 novembre 2011	Audition – Assemblée publique – Notre-Dame-de-Lourdes, à 18 h
23 novembre 2011	Audition – Assemblée publique – Jean XXIII/Saint-Lucien, à 19 h
24 novembre 2011	Audition – Assemblée publique – Sainte-Hedwidge, à 18 h 30
5 décembre 2011	Retour des avis écrits (Articles 211 et 212)
13 décembre 2011	Acceptation des modifications par le conseil des commissaires (Plan triennal et Actes d'établissement)

ATTENDU les avis publics publiés dans un journal du territoire concerné, tel que stipulé par l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique et le processus de consultation du projet « Modification de certains services éducatifs dispensés par l'école Sainte-Hedwidge (Le préscolaire 5 ans sera dispensé en 2012-2013) ;

ATTENDU l'audition en assemblée de consultation publique tenue à l'école Sainte-Hedwidge, le 24 novembre 2011, à 18 h 30, et à laquelle aucune personne n'a manifesté le désir d'être entendue ;

ATTENDU la résolution du comité de parents, suite à leur rencontre du 21 novembre 2011 :

« Résolution CP-565-11-11 : Projet – Modification de l'acte d'établissement de l'école Sainte-Hedwidge – Assemblée de consultation publique, article 212

Il est PROPOSÉ par M^{me} Karine Bouchard et RÉSOLU à l'unanimité :

QUE le projet – Modification de l'acte d'établissement de l'école Sainte-Hedwidge soit accepté tel que présenté. »

ATTENDU l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique ;

ATTENDU la Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école de la commission scolaire ;

CC-5970-12-11

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Langlais et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte l'acte d'établissement pour l'école Sainte-Hedwidge – Modification du cycle d'enseignement préscolaire : Le préscolaire 5 ans sera dispensé en 2012-2013.

A D O P T É

14.7 **Acceptation du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015**

ATTENDU la résolution CC-5905-09-11 du 27 septembre 2011 qui adoptait le projet de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 ;

ATTENDU les consultations des municipalités et des MRC du territoire de la commission scolaire, selon l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, en ce qui concerne le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et qu'aucun commentaire n'a été reçu ;

ATTENDU la consultation du comité de parents, selon le 2^e alinéa de l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique, en ce qui concerne le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 :

La résolution du comité de parents, suite à leur rencontre du 21 novembre 2011, est la suivante :

« Résolution CP-566-11-11 : Projet – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 (consultation selon l'article 211)

Il est PROPOSÉ par M^{me} Katty Gauthier et RÉSOLU à l'unanimité :

QUE le projet – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 soit accepté tel que présenté. »

ATTENDU l'adoption des résolutions CC-5968-12-11 (Consultation publique : École Notre-Dame-de-Lourdes – article 212), CC-5969-12-11 (Consultation publique : École Jean XXIII/Saint-Lucien – article 212) et CC-5970-12-11 (Consultation publique : École Sainte-Hedwidge – article 212) qui sont intégrées au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 ;

CC-5971-12-11

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement :

QUE le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 soit accepté, tel que déposé.

A D O P T É

14.8 Acceptation de la Liste des écoles et des centres et des Actes d'établissement 2012-2013

ATTENDU la résolution CC-5906-09-11 du 27 septembre 2011 qui adoptait le projet de la liste des écoles et des centres 2012-2013 ;

ATTENDU l'article 211, 2^e alinéa, de la Loi sur l'instruction publique qui stipule:

Elle détermine ensuite compte tenu de ce plan, la liste des écoles, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

ATTENDU les résolutions du comité de parents qui indiquent :

Résolution CP-567-11-11 : Projet – Actes d'établissement 2012-2013 (consultation selon l'article 211)

« Il est PROPOSÉ par M^{me} Nadine Guillemette et RÉSOLU à l'unanimité :

QUE le projet - Actes d'établissement 2012-2013 soit accepté tel que présenté. »

Résolution CP-568-11-11 : Projet – La liste des écoles et des centres 2012-2013 (consultation selon l'article 211)

« Il est PROPOSÉ par M^{me} Suzie Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité :

QUE le projet – La liste des écoles et des centres 2012-2013 soit accepté tel que présenté. »

ATTENDU les consultations des conseils d'établissement des écoles et des centres, selon l'article 79 pour les écoles et 110.1, 1^{er} alinéa pour les centres, de la Loi sur l'instruction publique, en ce qui concerne les actes d'établissement 2012-2013, les réponses suivantes ont été reçues :

École/centre	Modifications	Réponse
Note : En plus de l'année scolaire, les modifications apportées aux actes d'établissement sont inscrites en caractères gras		
Benoît-Duhamel	Seulement la date est modifiée : 2012-2013.	Accepte
Boisjoli/Des Deux-Lacs	LOCAUX – des Deux-Lacs : Ajout : du local utilisé par l'organisme Jardin des Bleuets (Passe- Partout). LOCAUX – Boisjoli : Ajout : ...pour la bibliothèque municipale et pour le Salon culturel.	Accepte
Bon-Pasteur	Seulement la date est modifiée : 2012-2013.	Accepte

École/centre	Modifications	Réponse
Note : En plus de l'année scolaire, les modifications apportées aux actes d'établissement sont inscrites en caractères gras		
Carrefour étudiant	Seulement la date est modifiée : 2012-2013.	Adopte
Cité étudiante	Seulement la date est modifiée : 2012-2013.	Approuve
Hébert	Seulement la date est modifiée : 2012-2013.	Accepte
Hélène-Laliberté/Secondaire Des Chutes	Seulement la date est modifiée : 2012-2013.	Accepte
Jean XXIII/Saint-Lucien	ORDRES D'ENSEIGNEMENT : Retrait : Préscolaire 5 ans	Accepte
Jeanne-Mance/Pie XII	Seulement la date est modifiée : 2012-2013.	Accepte
Jolivent/L'Arbrisseau	LOCAUX : Ajout : Note pour le Centre de la petite enfance Aux Petits trésors ¹ – Possibilité de déménagement, projet de construction du CPE	Accepte
La Source/Les Prés Verts	Seulement la date est modifiée : 2012-2013.	Approuve
Maria-Goretti	Seulement la date est modifiée : 2012-2013.	Adopte
Monseigneur Bluteau	LOCAUX : Retrait : des locaux utilisés pour de l'entreposage de la commission scolaire. Ajout : Un local (gymnase) du Centre d'éducation des adultes Le Retour est mis à la disposition de l'école.	Approuve
Notre-Dame	Seulement la date est modifiée : 2012-2013.	Accepte
Notre-Dame-de-Lourdes	ORDRES D'ENSEIGNEMENT : Retrait : 2^e année du 1^{er} cycle.	Accepte
Notre-Dame-des-Anges/Saint-Louis-de-Gonzague	Seulement la date est modifiée : 2012-2013.	Accepte
Polyvalente de Normandin	LOCAUX : Retrait : des locaux du secteur S-14 qui sont réservés pour l'enseignement aux adultes et qui peuvent servir pour l'enseignement aux jeunes.	Accepte
Polyvalente des Quatre-Vents	Seulement la date est modifiée : 2012-2013.	Approuve
Polyvalente Jean-Dolbeau	Seulement la date est modifiée : 2012-2013.	Accepte
Sacré-Cœur/Sainte-Thérèse	Seulement la date est modifiée : 2012-2013.	Accepte
Sainte-Hedwige	ORDRES D'ENSEIGNEMENT : Ajout : Préscolaire 5 ans.	Accepte
Sainte-Lucie	Seulement la date est modifiée : 2012-2013.	Adopte
Sainte-Marie	Seulement la date est modifiée : 2012-2013.	Accepte

École/centre	Modifications	Réponse
Note : En plus de l'année scolaire, les modifications apportées aux actes d'établissement sont inscrites en caractères gras		
C.F.P. Dolbeau-Mistassini	IMMEUBLES : Ajout : 721020 – Numéro de bâtisse de la Roulotte de chantier – Voirie forestière. Ajout : 711003 - Centre de formation professionnelle en foresterie de l'Est du Québec, 165, rue Saint-Luc, Causapscal, Québec.	Accepte
C.F.P. de Roberval–Saint-Félicien	IMMEUBLES: Ajout : 722001 - Pavillon Auger, 1550, boulevard Auger Ouest, Alma. Ajout : « I » à Camille Lavoie. Retrait: La Coopérative de solidarité de la maison familiale rurale, 160, chemin de la Montagne, Lac-Bouchette	Approuve
C.É.A. Henri-Bourassa/Le Parcours	Seulement la date est modifiée : 2012-2013.	Accepte
C.É.A. L'Envol/Le Retour	IMMEUBLES: Retrait: La Coopérative de solidarité de la maison familiale rurale, 160, chemin de la Montagne, Lac-Bouchette	Adopte

ATTENDU la résolution CC-5971-12-11 qui accepte le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 ;

En conséquence,

CC-5972-12-11

il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte la liste des écoles et des centres 2012-2013 et leur délivre un acte d'établissement 2012-2013.

Liste des écoles et des centres	
ÉCOLES PRIMAIRES	
Benoît-Duhamel	947, boulevard Marcotte, Roberval G8H 2A7
Boisjoli/des Deux-Lacs	247, rue Principale, Lac-Bouchette G0W 1V0
Bon-Pasteur	451, rue de l'Église, Sainte-Jeanne-d'Arc G0W 1E0
Carrefour étudiant	3079, rue De Saint-Méthode, Saint-Félicien G8K 3C2
Hébert	1298, rue L.-W. Leclerc, Saint-Félicien G8K 2N4
Jean XXIII/Saint-Lucien	47, avenue du Moulin, Saint-Thomas-Didyme G0W 1P0
Jeanne-Mance/Pie XII	623, rue Principale, Saint-Prime G8J 1T3
Jolivent/L'Arbrisseau	1536, rue Principale, Chambord G0W 1G0
La Source/Les Prés Verts	712, rue Principale, Saint-Augustin G0W 1K0
Maria-Goretti	4971, rue des Saules, La Doré G8J 1G8
Mgr Bluteau	1275, 3 ^e Rue, Saint-Félicien G8K 2B5
Notre-Dame	830, boulevard Saint-Joseph, Roberval G8H 2L5

Notre-Dame-de- Lourdes	604, rue de la Fabrique, Girardville G0W 1R0
Notre-Dame-des-Anges/Saint-Louis-de-Gonzague	68, rue Savard, Dolbeau-Mistassini G8L 4L3
Sacré-Cœur/Sainte-Thérèse	242, 3 ^e Avenue, Dolbeau-Mistassini G8L 2V4
Sainte-Hedwidge	967, rue Principale, Sainte-Hedwidge G0W 2R0
Sainte-Lucie	327, rue de l'Église, Albanel G8M 3E9
Sainte-Marie	1017, rue du Centre-Sportif, Normandin G8M 4L7
ÉCOLE PRIMAIRE/SECONDAIRE	
Hélène-Laliberté/Secondaire Des Chutes	1, rue de l'Église, Dolbeau-Mistassini G8L 4V4
ÉCOLES SECONDAIRES	
Cité étudiante	171, boulevard de La Jeunesse, Roberval G8H 2N9
Polyvalente de Normandin	1285, avenue du Rocher, Normandin G8M 3X4
Polyvalente des Quatre-Vents	1099, boulevard Hamel, Saint-Félicien G8K 2R4
Polyvalente Jean-Dolbeau	300, avenue Jean-Dolbeau, Dolbeau-Mistassini G8L 2T7
CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES	
C.É.A. Henri-Bourassa/Le Parcours	1840, rue Provencher, Dolbeau-Mistassini G8L 2A6
C.É.A. L'Envol/Le Retour	654, boulevard Saint-Joseph, Roberval G8H 2L2
CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	
C.F.P. Dolbeau-Mistassini	400, 2 ^e Avenue, Dolbeau-Mistassini G8L 3C6
C.F.P. de Roberval—Saint-Félicien	181, boulevard de La Jeunesse, Roberval G8H 2N9

A D O P T É

14.9 **Suivi aux recommandations du vérificateur général - rapport consolidé**

M. Serge Bergeron, directeur général, dépose et présente aux membres un rapport consolidé faisant état du suivi aux recommandations du vérificateur général pour l'année scolaire 2010-2011.

14.10 **Analyse du renouvellement de l'adhésion à la Mutuelle de prévention Aon**

M. François Jeanrie dépose et présente un document « Le renouvellement de l'adhésion à la Mutuelle de prévention Aon : analyse situationnelle et recommandations ».

ATTENDU la résolution CC-4381-01-08 adoptée le 15 janvier 2008 concernant l'adhésion à la Mutuelle de prévention Aon ;

ATTENDU le contexte budgétaire et la nécessité de revoir toute dépense de nature administrative ;

ATTENDU la proposition de la Mutuelle en ce qui a trait aux frais de gestion ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets mette fin à son adhésion à la Mutuelle de prévention du groupe Aon Hewitt, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2012.

QUE M. Rémi Rousseau, président, et M. Serge Bergeron, directeur général, soient dûment autorisés à procéder à la signature de tout document à cet effet.

QUE M. François Jeanrie, directeur du Service des ressources humaines, assure le suivi dudit dossier.

A D O P T É

15. **Rapport d'activités du directeur général**

Le rapport d'activités du directeur général, pour le mois de décembre 2011, fait partie intégrante du journal La P'tite ardoise, édition du 2 décembre 2011.

16. **Rapport d'activités du président**

Le rapport d'activités du président, pour le mois de novembre 2011, est déposé à titre d'information.

17. **Rapport des commissaires-parents**

M^{me} Brigitte Gagné nous parle de *Parent veut savoir...!* à l'effet qu'il faudra s'adapter davantage aux besoins des parents concernant les ateliers offerts aux rencontres prévues.

De plus, M^{me} Gagné mentionne que le Plan d'action 2011-2013 de la FCSQ *Pour un renouvellement des commissions scolaires* a été présenté à la Fédération des comités de parents du Québec et il en est ressorti à plusieurs reprises que les parents seraient invités au besoin alors que les parents veulent faire partie prenante des discussions.

18. **Rapport des comités officiels**

Comité consultatif de transport

M. Claude Larouche donne des explications sur les principaux sujets du compte rendu de la rencontre tenue le mardi 1^{er} novembre 2011.

Comité de vérification

M. Jean-François Bélanger donne des explications sur les principaux sujets du compte rendu de la rencontre tenue le lundi 14 novembre 2011.

Comité des ressources humaines

M^{me} Dorys Boily donne des explications sur les principaux sujets du compte rendu de la rencontre tenue le mardi 22 novembre 2011.

19. **Revue de presse**

La Revue de presse, pour la période s'échelonnant du 6 au 12 novembre 2011 (Vol. 3 n° 20) et du 13 au 19 novembre 2011 (Vol. 3 n° 21), est déposée en format électronique pour les commissaires.

20. **Période de questions accordée aux commissaires**

M^{me} Dorys Boily mentionne que la cérémonie de remise de la Médaille du Gouverneur général a été une réussite et que le choix de l'invité a été très apprécié de l'auditoire.

M^{me} Jeanine Caouette a assisté à la remise des diplômes DEP pour les élèves de l'école Le Tournant et mentionne que ce fut une belle réussite.

21. **Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le 17 janvier 2012, à 19 h 30, à la salle des commissaires de Dolbeau-Mistassini.

22. **Levée de la séance**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 21 h 47.

A D O P T É

CC-5974-12-11

(M^e Annie Tremblay, secrétaire générale)

(M. Rémi Rousseau, président)